



Rapport financier sur l'exercice 2018

L'exercice 2018 se révèle être, en charges comme en produits, sensiblement plus important que l'exercice 2017.

L'exercice 2018 a été marqué par plusieurs faits majeurs :

- le déplacement de la délégation française aux Jeux Paralympiques de PyeongChang, en Corée du Sud ;
- un effectif du CPSF porté à 6 salariés à temps plein, sur l'ensemble de l'année ;
- la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec le Ministère des Sports, en augmentation importante par rapport à 2017 et rédigée différemment des années précédentes.

La nouvelle rédaction de cette convention implique désormais de comptabiliser en produits les versements anticipés des subventions dans le cadre de l'organisation de la délégation pour les Jeux Européens Paralympiques de la Jeunesse en 2019 et celle pour les Jeux Paralympiques de Tokyo en 2020. Des fonds dédiés, correspondant à la part des subventions non utilisées, ont donc été constitués et comptabilisés en charges. L'an passé, ces versements anticipés avaient été traités en produits constatés d'avance, comme les années précédentes.

De ce fait, le bilan 2018 présente des charges et des produits bien supérieurs aux niveaux envisagés dans le budget prévisionnel pour 2018 puisque la nouvelle formulation de la convention ci-dessus n'était pas connue lors de l'AG 2018. Seuls les montants étaient connus.

Les documents relatifs à l'exercice 2018 présentés à cette Assemblée Générale comprennent les comptes annuels (bilan et compte de résultat), l'annexe aux comptes et le réalisé analytique. Ils ont été établis avec le concours de KPMG et ont été validés par le Conseil d'Administration le 16 mai dernier.

Un exercice excédentaire

L'exercice clos le 31 décembre 2018 présente un résultat excédentaire de 152 930 € qui s'explique de plusieurs façons :

- des dépenses moins importantes que prévu pour les Jeux Paralympiques de PyeongChang ;
- des dépenses de personnel moins importantes que prévu ;
- quelques actions prévues en 2018 mais reportées à 2019.

Les produits

Les produits s'élèvent à 2,8 M€ contre 1,7 M€ initialement envisagés. Comme il est évoqué ci-dessus, l'écart s'explique principalement par le versement de subvention sur l'exercice pour des actions qui seront réalisées en 2019 (Jeux Européens Paralympiques de la Jeunesse) et 2020 (Jeux Paralympiques de Tokyo).

Les cotisations sont légèrement plus importantes que ce qui avait été prévu en raison d'un nombre plus élevé de membres affiliés. Au total, le CPSF compte désormais 39 membres, contre 29 en 2017.

Les subventions publiques sont également en augmentation, à hauteur de 1,6 M€ contre près de 0,9 M€ anticipés. D'une part, la subvention pour le fonctionnement et les actions du CPSF augmente de 30 k€ en 2018 (350 000 euros contre 320 000 en 2017). D'autre part, le CPSF a perçu un premier versement de 605 k€ pour les Jeux Paralympiques de Tokyo, qui viennent s'ajouter aux 485 k€ pour les Jeux Paralympiques de PyeongChang. La subvention pour les Jeux Européens Paralympiques de la Jeunesse 2019 a également été reçue sur l'exercice 2018. Enfin, le CPSF a perçu en 2018 une avance de 25 k€ pour l'embauche d'une doctorante en 2019.

Les produits des partenariats privés atteignent 889 k€. Les recettes issues des partenariats en numéraire atteignent les montants envisagés dans le budget prévisionnel pour 2018. Le partenariat en nature avec Lacoste, équipementier du CPSF, est désormais valorisé à hauteur de 290 k€. Il n'avait pas été valorisé dans le budget prévisionnel pour 2018, son montant n'étant pas connu en avance.

À noter que les refacturations des prestations réalisées au profit de tiers dans le cadre des Jeux Paralympiques de PyeongChang sont conformes aux prévisions.

Les charges

Les charges atteignent 2,648 M€ contre 1,7 M€ au budget prévisionnel pour 2018. Cet écart est principalement dû à la comptabilisation d'engagements à réaliser sur ressources affectées, qu'on appelle plus communément fonds dédiés. Ce montant atteint 810 k€ sur l'exercice, c'est-à-dire plus de 30% du total des charges.

L'exercice a été principalement marqué par les Jeux Paralympiques de PyeongChang qui interviennent en charges pour 870 k€, soit 44% du total des charges. Si l'on excepte la valorisation de l'apport en nature de l'équipementier, 290 k€, l'organisation et la conduite de la délégation ont fait l'objet d'une rationalisation des coûts, sans que cela ne mette en cause la capacité de l'équipe de France à performer. Les dépenses relatives à la délégation sportive ont atteint 443k€ hors valorisation équipementier contre 510 k€ prévu au budget. Les frais relatifs aux invités et opérations d'hospitalité ont été de 428 k€ contre 440 K€ prévu au budget, dont 126k€ ont été refacturés à des tiers.

Les dépenses du pôle administratif et financier sont de 296 k€, légèrement plus élevées que prévu. En effet, si les salaires et charges sont en deçà des prévisions, les frais de gestion du siège avaient été légèrement sous-estimés et, surtout, le montant de l'IS, par définition non connu en début d'exercice, explique largement cet écart puisqu'il atteint 51 k€.

Les frais du pôle communication sont moindres que prévus. En effet, la vacance d'un poste pendant trois mois est venue alléger la masse salariale du secteur de la communication. De même, l'organisation du premier séminaire des membres du CPSF n'a pu se tenir en 2018 et a été reportée en mai 2019. L'exercice aura également été marqué par la réalisation d'une nouvelle charte graphique.

Les dépenses du pôle développement sont inférieures au budget, notamment en raison d'appels à projet qui n'ont pas été lancés au cours de l'exercice.

Bilan

À noter plusieurs points particuliers sur le bilan :

- il a été acquis en 2018 environ 15 000 € de matériel divers
- les disponibilités financières s'élèvent au 31 décembre 2018 à 1,608 M€ contre 0,963 M€ l'an passé. Cette augmentation importante est essentiellement due au lissage du versement de la subvention de l'Etat pour les Jeux Paralympiques de Tokyo
- les charges constatées d'avance ont fortement diminué à 18 000 € et aucun produit constaté d'avance n'a été constaté

Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de 152 930 € de la façon suivante :

- 30 776 € au fonds associatif, portant ce dernier à 350 000 €
- 120 000€ en réserves pour projets associatifs. Plusieurs projets structurants sont actuellement en cours de déploiement et seront pleinement actifs en 2020. Il est proposé de ventiler ainsi cette mise en réserve :
 - o 60 000€ pour le projet de déploiement territorial du CPSF
 - o 60 000€ pour les Jeux paralympiques de Tokyo 2020
- 2 154 € en report à nouveau

Perspectives 2019

L'année 2019 est une année impaire, donc sans organisation de Jeux Paralympiques. Le budget 2019 sera donc sensiblement inférieur au réalisé de 2018 mais de nouvelles actions seront menées telles que l'organisation d'un séminaire interfédéral et d'un regroupement paralympique, le lancement d'un important projet de détection et le début du déploiement territorial du CPSF.

À noter aussi que le CPSF a rejoint dès le 1^{er} janvier de cette année le programme de marketing conjoint du COJOP et, dans ce cadre, il recevra 600 k€ sur l'année 2019.

Remerciements

Je tiens à remercier Emmanuelle Assmann, Marie-Amélie Le Fur et les membres du Conseil d'Administration pour leur confiance et adresser aussi mes remerciements à Marie-Christine, à Elie, au cabinet KPMG, Irène et Thomas, et à Raphaëlle Terquem notre Commissaire aux Comptes pour leur action tout au long de l'année.

Un grand merci également à ceux qui donnent au CPSF les moyens de mener ses actions. Je veux parler principalement du CNDS et donc de l'Etat. Je voudrais aussi remercier nos partenaires qui nous ont accompagnés jusqu'au 31 décembre 2018 : Toyota, Malakoff Médéric, la Française des Jeux, EDF et Lacoste et remercier enfin tous les membres du CPSF.